

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE ILLÉGALE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : DES « POUPÉES RUSSES »



L'exploitation illégale est une cause majeure de la dégradation des forêts. Elle provoque des cycles pervers de corruption et d'accaparement des ressources par les élites, nuisant aux économies des pays producteurs de bois tropicaux et privant les gouvernements de revenus indispensables qui devraient profiter à tous les citoyens.

Cependant, l'exploitation illégale est une histoire complexe faite de processus imbriqués, telles des poupées russes.

Dans cette infographie, le CIFOR analyse couche par couche la complexité entourant ce secteur lucratif.

LES LACUNES D'INFORMATION

La réduction de l'exploitation forestière illégale demande une bonne compréhension du secteur. Mais les chiffres exacts sur la production et le commerce du bois sont rares en Afrique. Alors que de nombreux pays collectent actuellement certaines données, notamment sur les exportations, elles sont souvent incomplètes, enregistrées dans plusieurs unités et par différents ministères. Même lorsque l'information existe, celle-ci est souvent difficile d'accès et parcellaire.



En 2016, la Zambie a déclaré des exportations de bois de rose vers la Chine d'environ 3 000 mètres cubes d'une valeur approximative de 900 000 USD. La Chine, cependant, a déclaré des importations d'environ 61 000 mètres cubes pour une valeur de 87 millions USD.



En 2017, le Cameroun a déclaré environ 280 000 mètres cubes de grumes exportées vers le Vietnam, tandis que le Vietnam a déclaré environ 510 000 mètres cubes de grumes importées du Cameroun.

L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE ET L'EXPLOITATION ARTISANALE

Bien que l'attention internationale se concentre principalement sur l'exploitation à grande échelle destinée au marché de l'exportation, la majeure partie de l'exploitation illégale en Afrique est pratiquée par des milliers de petits exploitants forestiers qui cherchent à gagner leur vie. Le problème est que les lois en vigueur sont conçues pour l'exploitation forestière industrielle, ce qui empêche les exploitants artisanaux de récolter le bois de manière légale.



En RDC, les exploitants artisanaux produisent environ 3,4 millions de mètres cubes de grumes par an, soit 13 fois plus que le secteur du bois d'œuvre industriel du pays.



En Côte d'Ivoire, l'exploitation non industrielle des ressources forestières est interdite. Néanmoins, les exploitants artisanaux fournissent au moins 27% du marché intérieur.

LE MARCHÉ INVISIBLE

Parce que les exploitants artisanaux n'existent pas dans la loi, leurs activités ne sont tout simplement pas enregistrées et ne contribuent pas aux statistiques nationales. D'une certaine manière, ils sont invisibles. En outre, ils produisent principalement du bois d'œuvre pour les marchés domestiques qui, malgré la demande croissante, sont souvent négligés dans les politiques forestières nationales.



Si l'exploitation artisanale au Cameroun était prise en compte dans les statistiques nationales, la production totale de bois du pays serait de 4,3 millions de mètres cubes par an, soit près du double des chiffres officiels cités par le gouvernement.



85% du secteur de l'exploitation artisanale en RDC approvisionne le marché domestique.



Le marché national du bois d'œuvre du Libéria est 3 à 4 fois plus important que celui de l'exportation. Cependant, les prix au mètre cube sur le marché intérieur sont entre 50% et 70% inférieurs à ceux du secteur industriel.

LES MARCHÉS PUBLICS D'ABORD

Enfin, les gouvernements africains et les bailleurs internationaux représentent une part importante de la demande nationale en bois d'œuvre, et cette proportion devrait augmenter à mesure que les pays mettent en œuvre davantage de projets de développement. Actuellement les contrats gouvernementaux n'exigent pas de clause de légalité, par conséquent, la modification des règles en matière de marchés publics pourrait avoir un impact considérable sur la formalisation des activités d'exploitation forestière.



Le gouvernement camerounais achète au moins 13 000 mètres cubes de bois par an, ce qui en fait le premier acheteur national de sciages et de meubles dans le pays.



EXPLOITATION ILLÉGALE... OU PAS ?

Les exploitants artisanaux, qui ne respectent pas toujours les réglementations nationales, pour autant n'enfreignent pas nécessairement la loi. Le terme « exploitation illégale » suppose qu'ils enfreignent des lois qui, dans certains cas, n'existent tout simplement pas. Ainsi, le terme « exploitation informelle » pourrait être plus précis pour décrire ce groupe.



Le secteur de l'exploitation forestière artisanale en RDC emploie directement 25 000 personnes.



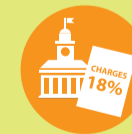
Au Cameroun, le sciage à la tronçonneuse crée 45 000 emplois directs et génère plus de \$54.6 millions de USD par an.

QUI EN PROFITE ?

Considérer les exploitants artisanaux comme des criminels est une excuse pour des milliers d'agents publics, y compris la police et les forces armées, pour collecter des millions de dollars en pots-de-vin. La plupart des exploitants artisanaux préféreraient payer des impôts que de contribuer au profit personnel des agents de l'État, dans la plupart des cas, la formalisation de leurs activités reste difficile à atteindre en raison de conflits d'intérêts.



Les fonctionnaires du gouvernement camerounais collectent jusqu'à 11 millions de dollars par an en « paiements informels » tout au long de la chaîne de valeur.



En République du Congo, les taxes « para-fiscales » sur les services publics décentralisés représentent près de 18% du coût de la production informelle de bois dans les zones rurales.



SOURCES

Bickel A and Cerutti PO. 2017. *Liberia: Domestic Timber Value Chain Analysis*. Building Markets. Monrovia, Liberia. <https://www.cifor.org/library/6819/>

Cerutti PO, Eba'a Atyi R, Essiane-Mendoula E, et al. 2017. *Sub-Saharan Africa's invisible timber markets*. *ITTO Tropical Forest Update* 26(1): 3-5. <https://www.cifor.org/library/6482/>

Cerutti PO, Gumbo D, Moombe K, et al. 2018. *Informality, global capital, rural development and the environment: Mukula (rosewood) trade between China and Zambia*. International Institute for Environment and Development (IIED), London, UK. <https://www.cifor.org/library/6826/>

Cerutti PO and Lescuyer G. 2011. *The domestic market for small-scale chainsaw milling in Cameroon: Present situation, opportunities and challenge*. CIFOR Occasional Paper no. 61. <https://www.cifor.org/library/3421/>

Eba'a Atyi R, Lescuyer G, Tsanga R, et al. 2018. *Faire du bois légal une obligation dans les marchés publics en Afrique Centrale*. OFAC Brief 1. <https://www.cifor.org/library/6927/>

Lescuyer G, Cerutti PO, Tshimanga P, et al. 2014. *Le marché domestique du sciage artisanal en République démocratique du Congo: État des lieux, opportunités, défis*. CIFOR Occasional Paper no. 110. <https://www.cifor.org/library/4552/>

Lescuyer G, Yembe-Yembe RI and Cerutti PO. 2011. *The domestic market for small-scale chainsaw milling in the Republic of Congo: Present situation, opportunities and challenges*. CIFOR Occasional Paper no. 74. <https://www.cifor.org/library/3715/>



PROGRAMME DE RECHERCHE SUR les Forêts, les Arbres et l'Agroforesterie